

Profil du Conseil de la recherche

1 Le Conseil de la recherche

Le Conseil de la recherche est l'organe scientifique du FNS. À ce titre, il a pour mission de veiller à ce que la politique d'encouragement du FNS soit en phase avec ses stratégies globales, directives d'encouragement, évaluations scientifiques et décisions d'encouragement. Son organe directeur, le Comité du Conseil de la recherche, est responsable de la gestion de l'ensemble des tâches assignées au Conseil de la recherche et de l'organisation de ce dernier, afin qu'il puisse mener ses activités et exercer ses attributions. Le Comité du Conseil de la recherche délègue certaines tâches à ses membres, à d'autres membres du Conseil de la recherche, ainsi qu'à des comités ou à des groupes de travail spécifiques.

Le Conseil de la recherche se compose de 80 membres au maximum, organisés en comités. Afin de s'acquitter des attributions définies dans les statuts¹ (art. 9) et dans le règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche² (art. 10, 11 et 12), les membres doivent disposer d'un excellent niveau de qualifications scientifiques et de l'expérience ainsi que des connaissances spécifiques dans le domaine d'activité du Conseil de la recherche. Lors de la composition du Conseil de la recherche, il faut veiller à :

- une représentation dans leur diversité des domaines scientifiques, des cultures spécifiques et des thèmes scientifiques;
- une présence des compétences stratégiques dans le domaine de l'encouragement de la recherche;
- l'assurance d'une représentation adéquate des jeunes scientifiques ainsi que de celles et ceux qui ont une expérience de la recherche et du monde professionnel ou une expérience de la recherche orientée vers les applications;
- la garantie d'une diversité adéquate des sexes,

conformément à l'art. 8, al. 4 des statuts.

Lors de la composition du Conseil de la recherche, la diversité des institutions de recherche de la Suisse devrait également être prise en compte de manière appropriée.

1.1 Qualifications des membres du Conseil de la recherche

Les membres du Conseil de la recherche doivent posséder les qualifications et satisfaire aux exigences figurant ci-après.

Qualifications:

Excellent curriculum scientifique et recherches reconnues à l'échelle internationale

¹ Statuts

² Règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche



- Connaissances approfondies de la recherche au niveau national et international dans leur domaine de compétences
- Vif intérêt pour tous les domaines de la recherche
- Connaissances et vision globale des évolutions et tendances dans la recherche et l'encouragement de la recherche
- Connaissances du paysage suisse de la recherche
- Intérêt pour la prospective stratégique concernant le développement de nouvelles approches en matière d'encouragement de la recherche
- Connaissances et conscience des meilleures pratiques en matière d'éthique de la recherche et d'évaluation.
- Expérience des instruments d'encouragement du FNS et/ou d'autres programmes d'encouragement nationaux et internationaux, ainsi que de leurs cadres réglementaires
- Expérience de l'évaluation des subsides, y compris de l'évaluation de la recherche collaborative ou interdisciplinaire
- Expérience en matière de direction, y compris compétences avérées dans la présidence de panels d'évaluation dans le domaine de la recherche ou d'organes de décision, et expérience de prise de décision collective

Exigences:

- Identification aux principes d'encouragement fondamentaux, à la mission et aux valeurs du FNS, et engagement à les représenter tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du FNS
- Capacité à travailler en équipe
- Autonomie dans l'exercice de leur mandat
- Intégrité personnelle et responsabilité sociale
- Excellentes connaissances de l'anglais, très bonnes connaissances d'au moins une langue nationale et compréhension passive d'une deuxième langue nationale

1.2 Conditions du mandat

Le mandat d'un membre du Conseil de la recherche a une durée de quatre ans, renouvelable une fois,³ et correspond à un taux d'occupation qui peut atteindre 20 %.⁴Le temps consacré minimal (moins de 20%) comprend l'affiliation comme membre au sein de l'un des comités de programme ou du comité pour la politique d'encouragement (comité policy), et à assurer la supervision et la présidence d'au moins un panel ou à assumer la présidence d'un groupe pour la politique d'encouragement ou à y participer. Il est non seulement possible mais aussi souhaité d'exercer un second mandat comme membre du comité pour la politique d'encouragement (comité policy) ou de l'un des comités de programme, ou de participer à l'évaluation de requêtes. En fonction des besoins spécifiques, de l'expertise et des intérêts, il est également envisageable de prendre part à d'autres instances du Conseil de la recherche, tels que des groupes d'expert∙es ou des groupes de travail.

Les intérêts personnels doivent être divulgués et rendus publics.

 ³ La prochaine période administrative débutera le 1^{er} avril 2025. Pendant la période de transition, les membres actuels du Conseil de la recherche peuvent continuer de siéger sans dépasser la durée maximale de huit ans.
 ⁴ Les informations relatives au taux d'occupation se fondent sur la répartition des tâches et de la charge de travail des membres actuels du Conseil de la recherche.



Sont incompatibles avec la qualité de membre du Conseil de la recherche, selon le règlement de fondation (art. 28, al. 5)⁵:

- a. les fonctions de direction générale et de surveillance auprès d'organisations dont les membres sont candidat·es à des fonds d'encouragement du FNS, comme les rectrices et recteurs, présidentes et présidents, directrices et directeurs ou membres de la direction d'une école ;
- b. les fonctions de direction d'unités organisationnelles importantes ou des secteurs « recherche » ou « infrastructures de recherche » des organisations au sens de la lettre a, comme les doyennes et doyens des facultés des universités cantonales ;
- c. les fonctions de direction et de surveillance auprès d'organisations dont le but ou l'activité implique la défense des intérêts de domaines spécifiques de la recherche ou de chercheuses et chercheurs vis-à-vis du FNS;
- d. les fonctions de direction dans un pôle de recherche national, limitées à l'éligibilité dans l'instance correspondante du Conseil de la recherche ;
- e. les autres fonctions susceptibles de porter atteinte à l'indépendance.

2 Les comités du Conseil de la recherche

Le Conseil de la recherche comprend un comité pour la politique d'encouragement (comité policy), cinq comités de programme (Projets, Carrières, Coopération internationale, Recherche à long terme et Infrastructures, et Recherche thématique et recherche axée sur les solutions), et un comité spécial BRIDGE. Leurs tâches sont décrites ci-après.

2.1 Comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

Le comité policy analyse, coordonne et développe la politique d'encouragement transversale du FNS sur mandat du Comité du Conseil de la recherche. Ses tâches sont les suivantes :

- 1. Prospective stratégique en matière d'encouragement de la recherche
 - Identifier les thématiques et tendances émergentes pertinentes pour l'encouragement de la recherche, la politique d'encouragement, les mécanismes d'encouragement, l'évaluation de la recherche et le positionnement du FNS dans l'environnement de recherche au sens large
 - Déterminer les besoins d'action et traiter les thématiques identifiées de manière optimale
 - Utiliser les canaux existants et en développer de nouveaux pour dialoguer avec toutes les parties prenantes
- 2. Valeur de la recherche / Efficacité de l'encouragement dans son ensemble
 - Identifier les nouvelles tendances et fournir une expertise sur les mesures pour garantir la qualité et la visibilité des projets de recherche financés
 - Conseiller sur et poursuivre le développement des mesures pour démontrer, promouvoir et évaluer l'impact et la valeur ajoutée de la recherche pour la science, la société et les parties prenantes
 - Évaluer l'efficacité du portefeuille d'encouragement pour garantir la qualité, la visibilité et l'impact

3.	Pa	/sage	de	la	rec	her	che	E

⁵ Règlement de fondation



- Proposer le cadre pour les partenariats nationaux et internationaux au Comité du Conseil de la recherche
- Contribuer à façonner la coordination nationale et internationale de la recherche
- Créer des réseaux et identifier des intérêts communs avec des parties prenantes, des organisations et développer des initiatives au sein du secteur de la recherche et au-delà
- Identifier et traiter les questions les plus urgentes liées à l'environnement de travail académique

4. Portefeuille d'encouragement / Planification du portefeuille

- Proposer au Comité du Conseil de la recherche le cadre pour mettre en phase le portefeuille d'encouragement et les processus d'évaluation du FNS avec ses objectifs stratégiques globaux
- Créer et coordonner le programme pluriannuel et le plan d'action (en coopération avec les autres organes)
- Revoir en permanence la cohérence du portefeuille d'encouragement

5. Groupes pour la politique d'encouragement

- Établir et superviser les groupes pour la politique d'encouragement sur les thématiques transversales en la matière en fonction des besoins (p. ex. assurance qualité et efficacité de l'encouragement de la recherche ; encouragement de la relève ; coopération internationale ; éthique et intégrité scientifique ; égalité des chances, diversité et inclusion)
- Garantir un contrôle périodique des groupes pour la politique d'encouragement et de leurs mandats dans le cadre du programme pluriannuel

Pour de plus amples informations sur la mission, la taille, les caractéristiques générales et les qualifications spécifiques du comité pour la politique d'encouragement (comité policy), consultez le tableau 1. Les compétences souhaitées concernent le comité dans son ensemble. Il n'est pas attendu de chaque membre qu'il les remplisse individuellement.

Ce comité analyse, coordonne et développe la politique d'encouragement transversale du FNS sur mandat du Comité du Conseil de la recherche. Son objectif est d'anticiper

recherche fondamentale et recherche appliquée / orientée vers l'application /

Tableau 1. Spécificités du comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

axée sur les solutions

	les evolutions dans le domaine de la recherche et de l'encouragement de la recherche afin que le FNS ait toujours une longueur d'avance dans l'accomplissement de sa mission. Il garantit la cohérence et la coordination de la politique d'encouragement transversale du FNS. Le comité policy fournit l'expertise nécessaire et peut instituer des groupes pour la politique d'encouragement sur des thématiques importantes. Il identifie et évalue ainsi les lacunes ainsi que les domaines à améliorer et élabore des concepts, des recommandations et des actions pour la politique d'encouragement.
Taille	Jusqu'à 15 membres
Caractéristiques générales	 Diversité sur les aspects suivants expertise dans les différentes thématiques couvertes par le comité pour la politique d'encouragement (comité policy) domaines de recherche et disciplines scientifiques, y compris recherche interdisciplinaire principes de diversité, égalité et inclusion

Mission



Tableau 1. Spécificités du comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

- Interaction et coordination entre les comités : coordination étroite avec le Comité du Conseil de la recherche ainsi qu'échange régulier d'informations et coordination lors des conférences de coordination du Comité du Conseil de la recherche avec l'ensemble des président es de comités
- Double mandat des membres : afin de garantir une coordination étroite sur les thématiques de la politique d'encouragement, les membres devront cumuler un mandat au sein du comité pour la politique d'encouragement (comité policy) et un autre au sein des comités de programme. Pour permettre une communication efficace, chaque comité de programme comprend au moins un membre siégeant aussi au sein du comité pour la politique d'encouragement (comité policy). De plus, les comités de programme peuvent contribuer au développement de thématiques de politique d'encouragement en participant activement aux groupes pour la politique d'encouragement.

Qualifications spécifiques du comité

- Excellentes connaissances des paysages FRI en Suisse et à l'international, et des réseaux correspondants
- Excellentes connaissances du système politique suisse, du cadre légal de l'encouragement de la recherche et des relations publiques
- Expérience pratique du travail de politique d'encouragement sur le terrain et engagement démontré dans les discussions et la littérature actuelles (p. ex. science ouverte, évaluation de l'impact de la recherche, éthique de la recherche, diversité)
- Compétences stratégiques avérées, expérience des processus de changement, qualités de leadership et compétences en négociation
- Expérience de collaboration réussie et de co-création efficace avec des expert-es et des parties prenantes externes
- Un réseau international actif spécifique à la politique d'encouragement
- Bonnes connaissances des processus de budgétisation financière et connaissance des conventions de prestations

2.2 Comités de programme

Les comités de programme sont responsables des instruments d'encouragement du FNS. Leurs tâches comprennent :

- 1. Mise en œuvre des instruments d'encouragement
 - Élaborer des documents de mise au concours et des directives d'encouragement
 - Mettre en place des procédures d'évaluation qui
 - sont adaptées aux objectifs et caractéristiques des instruments d'encouragement;
 - garantissent des procédures équitables selon les critères d'évaluation du FNS;
 - reflètent les meilleures pratiques d'évaluation de la recherche ;
 - tiennent compte de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion ;
 - sont cohérentes entre les panels et dans le temps.
 - Constituer des panels d'évaluation qui
 - disposent de l'expertise nécessaire pour évaluer les requêtes soumises ;
 - respectent les critères de diversité du FNS ;
 - connaissent et respectent les critères, procédures et valeurs du FNS.
 - Faciliter la présidence des panels d'évaluation en
 - désignant un⋅e président⋅e (et co-président⋅e /) par panel ;
 - formant des panels et président es de panel.
 - Gérer le budget et prendre les décisions d'encouragement
 - assumer la responsabilité des budgets attribués ;



- répartir le budget entre panels (ou instruments d'encouragement) conformément aux conditions-cadres définies par le Comité du Conseil de la recherche;
- prendre les décisions d'encouragement.
- Gérer des projets tout au long de leur durée
 - suivre les projets en cours ;
 - évaluer le succès des projets financés.

2. Surveillance et développement des instruments d'encouragement

- Contrôler l'efficacité des instruments d'encouragement au regard
 - de la stratégie, de la mission et de la vision du FNS, et des politiques de recherche pertinentes;
 - du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles;
 - des besoins et des développements des différentes disciplines ;
 - de la diversité des domaines de recherche, des cultures spécifiques et des types de recherche ;
 - de l'ensemble du portefeuille d'encouragement du FNS ;
 - d'aspects supplémentaires, spécifiques au comité, figurant dans le tableau 2.
- Élaborer des modifications pour les instruments d'encouragement
- Assurer l'évaluation systématique des instruments d'encouragement ou en lien avec leurs aspects spécifiques

3. Contribution à la stratégie globale du FNS en élaborant

- des déclarations et des prises de position du FNS sur des questions relatives aux instruments d'encouragement attribués au comité;
- des analyses et des considérations stratégiques relatives au développement à long terme du paysage suisse de la recherche;

Le tableau 2 décrit les spécificités des cinq comités de programme et présente en détail les compétences attendues au sein des comités en tant qu'entités collectives plutôt que par chaque membre individuel.



Tableau 2. Spécificités des comités de programme

	Comité de programme Pro- jets	Comité de programme Car- rières	Comité de programme Coo- pération internationale	Comité de programme Re- cherche à long terme et in- frastructures	Comité de programme Re- cherche thématique et re- cherche axée sur les solu- tions
Mission	Responsabilité: - soutenir le financement ascendant de projets de recherche majoritairement ouverts sur le plan thématique Objectif: - promouvoir toutes les disciplines et tous les types de recherche, ainsi que la recherche interdisciplinaire	Responsabilité: - encourager la carrière de chercheuses et chercheurs de la relève hautement qualifiés Objectif: - promouvoir le développement professionnel de la relève à l'université, dans la recherche et dans la société	Responsabilité: - promouvoir et faciliter de la coopération et les échanges scientifiques internationaux - mettre en œuvre des activités de coopération internationale de la recherche au nom de la Confédération - assurer la coordination avec les pays partenaires Objectif: - renforcer la position internationale et la compétitivité de la recherche suisse	Responsabilité: - assurer un encouragement à long terme, potentiellement sur une large échelle, avec des objectifs de développement, de structure ou de renforcement des capacités et infrastructures de recherche. Objectif: - maintenir et renforcer la position de la Suisse dans les domaines de recherche et en matière d'infrastructures de recherche d'importance stratégique	Responsabilité: - encourager la recherche thématique et la recherche axée sur les solutions Objectif: - fournir une analyse basée sur la recherche et des approches axées sur les solutions à des bénéficiaires potentiels des résultats de la recherche pour promouvoir la mise en œuvre de la recherche dans le domaine scientifique, dans la société, en économie et en politique
Taille	Jusqu'à 30 membres	Jusqu'à 14 membres	Jusqu'à 11 membres	Jusqu'à 15 membres	Jusqu'à 14 membres
Instruments d'encourage- ment assignés	 Encouragement de projets, y compris projets individuels, collaboratifs et interdisciplinaires Requêtes Weave / Lead Agency* et requêtes International Co-Investigator Scheme* (évaluation) 	 SNSF Swiss Postdoctoral Fellowships Postdoc.Mobility Ambizione SNSF Starting Grants (processus de redéfinition en cours) 	 Programmes bilatéraux Partenariats européens** (développement d'instruments d'encouragement) Contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE SPIRIT 	 PRN FLARE MARVIS BioLink Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche Études de cohorte 	 PNR SOR4D Implementation Networks Agora Quantum (évaluation) Bridge (développement de l'instrument) IICT



	Comité de programme Pro- jets	Comité de programme Car- rières	Comité de programme Coo- pération internationale	Comité de programme Re- cherche à long terme et in- frastructures	Comité de programme Re- cherche thématique et re- cherche axée sur les solu- tions
	– Spark		 COST Scientific Exchanges Scholars at Risk Mesures complémentaires internationales 	- FORS - DaSCH	
Contrôler l'effica- cité des instru- ments d'encou- ragement au regard	 du paysage académique suisse et des particulari- tés structurelles des diffé- rentes hautes écoles de la gamme des diffé- rents instruments d'en- couragement du FNS des besoins et des déve- loppements des diffé- rentes disciplines 	 du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles la gamme des différents instruments d'encouragement du FNS des besoins et des développements des différentes disciplines de la diversité et des défis du développement de la carrière de la relève scientifique du paysage d'encouragement européen pour la relève scientifique 	 des demandes de la Confédération et des développements politiques de la politique de recherche fédérale/internationale et des mandats correspondants au FNS des questions et particularités potentiellement associées aux pays étrangers (p. ex. critères éthiques ou sécurité des données) susceptibles d'influencer l'évaluation des requêtes des intérêts mutuels et de la valeur ajoutée pour le paysage suisse de la recherche et les pays partenaires des différents instruments d'encouragement du FNS et des opportunités de collaborations internationales dans leur cadre 	 du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles des infrastructures existantes et manquantes dans le paysage de la recherche suisse et européen des besoins et des développements des différentes disciplines, ainsi qu'inter/transdisciplinaires de la gestion et de la mise en œuvre efficaces des programmes du développement de connexions avec le paysage suisse de la recherche 	 des partenariats institutionnels au sein du paysage suisse de la recherche, y compris avec des hautes écoles et des offices fédéraux des besoins et des développements des différentes disciplines, ainsi qu'inter- ou transdisciplinaires au sein des différents instruments d'encouragement du FNS de la gestion et de la mise en œuvre efficaces des programmes des échanges entre la science et la société



	Comité de programme Pro- jets	Comité de programme Car- rières	Comité de programme Coo- pération internationale	Comité de programme Re- cherche à long terme et in- frastructures	Comité de programme Re- cherche thématique et re- cherche axée sur les solu- tions
Tâches supplémentaires spécifiques au comité			 Proposer la participation à des initiatives et mises au concours internatio- nales 		Constituer des comités de direction expérimentés dans la gestion et la coordination de programmes
Qualifications spécifiques à sa- tisfaire collectivement par le comité	 Portée disciplinaire et attention accordée à l'interdisciplinarité et aux différents types de recherche Prise en compte et connaissances des domaines de recherche émergents et de l'interdisciplinarité croissante de la recherche Connaissances approfondies des particularités des différentes hautes écoles suisses 	 Portée disciplinaire et attention accordée à l'interdisciplinarité / la transdisciplinarité et aux différents types de recherche Conscience de la diversité des parcours professionnels et des défis auxquels est confrontée la relève scientifique Connaissances approfondies des particularités des différentes hautes écoles suisses et des questions politiques liées à celles-ci (corps intermédiaire, conditions de travail) 	 Expertise dans les domaines des affaires étrangères et de la politique de recherche de la Suisse Expérience de l'élaboration des politiques internationales Connaissance du paysage européen et mondial de la recherche Connaissances en matière de coopération scientifique, avec un accent sur les pays concernés par la politique internationale de recherche conduite par la Suisse Expérience transculturelle Excellentes compétences linguistiques pour la coopération avec les partenaires internationaux, compétences diplomatiques 	 Compétences stratégiques, réflexion prospective et attention aux développements nationaux et internationaux dans le domaine de la recherche et à leur impact sur le paysage scientifique Connaissances approfondies des infrastructures existantes et des lacunes infrastructurelles dans le paysage suisse de la recherche Expérience dans le domaine du transfert de connaissances et de technologie Expérience dans les domaines de la vulgarisation et de communication scientifiques Expérience de la promotion des carrières scientifiques Expérience des grands consortiums de 	 Expérience en recherche inter/transdisciplinaire / appliquée / orientée vers l'application / axée sur les solutions Expertise et expérience dans le domaine du transfert de connaissances et de technologie Expertise dans le domaine de la promotion du dialogue entre science et société Expérience des partenariats et de la coopération avec les institutions Expertise dans le domaine des programmes de recherche collaborative thématique et sur une large échelle, et de leur impact sociétal, environnemental, économique ou politique plus large



Comité de programme Pro- jets	Comité de programme Car- rières	Comité de programme Coo- pération internationale	Comité de programme Re- cherche à long terme et in- frastructures	Comité de programme Re- cherche thématique et re- cherche axée sur les solu- tions
			recherche et des négocia- tions avec les hautes écoles	

^{*} en coopération avec le comité de programme Coopération internationale et le comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

^{**} en coopération avec les autres comités de programme



2.3 Échange et coordination entre les comités

L'échange d'informations et la coordination entre le Comité du Conseil de la recherche et l'ensemble des président-es des comités ont lieu périodiquement lors des conférences de coordination, ainsi que lors des séances en plénum du Conseil de la recherche. En outre, les comités se consultent en cas d'évolution ou de modification des instruments d'encouragement et des directives connexes qui présentent des caractéristiques communes ou comparables, ou qui sont susceptibles de s'influencer mutuellement.

Pour favoriser la coopération entre les comités, il est prévu que les membres exercent un double mandat. Au moins un membre de chaque comité de programme doit aussi être membre du comité pour la politique d'encouragement (comité policy). Entre les comités de programme, un double mandat est particulièrement recommandé dans les cas tels que :

- responsabilités partagées pour les instruments d'encouragement
- conditions d'éligibilité similaires associées aux mises au concours
- la mission ou la stratégie des instruments d'encouragement nécessitent une coordination dans un contexte plus large

En plus de ce cumul de mandats au sein des comités, le comité pour la politique d'encouragement (comité policy) peut proposer d'affecter des membres de comités de programme à des groupes pour la politique d'encouragement.

Conformément à l'art. 11 du règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche⁶, le Comité du Conseil de la recherche peut déléguer la gestion interne, la surveillance et le contrôle périodique de la collaboration à un comité de programme pour les instruments d'encouragement gérés par un comité spécial en collaboration avec des tiers (p. ex. conception de l'instrument d'encouragement, directives d'encouragement, contrôle de la qualité de l'encouragement).

2.4 Dispositions provisoires

Durant la phase transitoire, le Comité du Conseil de la recherche assure l'organisation des comités du Conseil de la recherche comme prévu dans le règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche⁶ et garantit la bonne exécution de leurs tâches. Les Divisions et les comités spécialisés actuels du Conseil de la recherche continueront de remplir leurs tâches jusqu'au 31 mars 2025. Les nouveaux comités entameront leurs activités à partir du 1^{er} avril 2025 et mettront en place les panels d'évaluation et les groupes d'expert·es et de travail au plus tard le 31 octobre 2025.

Les compétences ainsi que la procédure pour l'évaluation des requêtes et les décisions d'encouragement sont déterminées sur la base des règlements existants jusqu'au 31 mars 2025. Le Comité du Conseil de la recherche assume la responsabilité des résolutions et décisions qui sont attribuées à la Présidence du Conseil de la recherche. Les procédures d'évaluation et de reconsidération en cours au 1^{er} avril 2025 seront menées à terme par les panels d'évaluation sur la base des règlements existants. Les décisions d'encouragement seront prises par le comité de programme nouvellement compétent pour l'instrument concerné.

⁶ Règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche



2.5 Comité spécial BRIDGE

Composé de deux volets, BRIDGE Proof of Concept et BRIDGE Discovery, le programme BRIDGE vient combler une lacune d'encouragement existant entre la recherche fondamentale et l'innovation fondée sur la science. Ce programme est géré conjointement par le FNS et Innosuisse. Chargé de la bonne mise en œuvre des deux volets, le Steering Committee se compose actuellement de 7 à 9 membres (2 d'Innosuisse, 2 du FNS et 3 à 5 membres externes). Il nomme un panel d'évaluation pour chaque volet afin d'évaluer les requêtes et a le statut de comité spécial conformément à l'art. 11 du règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche⁷.

Les tâches du Steering Committee de BRIDGE sont définies dans un contrat (accord de collaboration) entre le FNS et Innosuisse. Le Steering Committee prend les décisions d'évaluation finales. Le développement du programme BRIDGE est le fruit de la collaboration entre le Steering Committee, les organes du FNS et Innosuisse.

Du côté du FNS, les comités spéciaux rendent compte au Comité du Conseil de la recherche. Toutefois, l'objectif de BRIDGE se croise avec les objectifs du comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions. BRIDGE promeut les interactions entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans le but d'exploiter le potentiel d'innovation des résultats scientifiques. Un partage direct de l'expertise, des travaux et des développements des instruments d'encouragement que supervise le comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions permet d'obtenir une vue d'ensemble de l'encouragement de la recherche axée sur les solutions et de la promotion de l'interface avec l'innovation. Cela renforce également le poids du FNS dans la coordination avec les parties prenantes pour identifier les besoins, et dans les négociations avec Innosuisse pour poursuivre le développement de cet instrument d'encouragement. Pour assurer la coordination entre le BRIDGE Steering Committee et le comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions, les deux membres du FNS du BRIDGE Steering Committee doivent aussi être membres dudit comité de programme. Pour ancrer davantage BRIDGE dans ce comité de programme, il est recommandé au Comité du Conseil de la recherche de déléguer la responsabilité du développement de BRIDGE et la relation au quotidien avec Innosuisse au comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions.

Ce profil a été approuvé par le Conseil de fondation le 28 août 2024.

⁷ Règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche